

Mardi 30 avril 2024

BASSIN DU J4

Après plusieurs mois d'études, assistée par un bureau spécialisé en ingénierie maritime et portuaire, la Ville de Marseille a lancé une procédure pour la mise en place d'un aménagement inédit permettant un accès à la baignade dans la zone de la Darse Est du J4.

Au regard de la configuration du site, l'accès à la baignade demande une réalisation technique inédite et complexe qui ne connaît aucun équivalent dans les autres villes.

Ce projet doit répondre à deux défis majeurs : garantir le niveau de sécurité exigé pour créer un espace de baignade ouvert au public, et ne pas altérer l'ouvrage portuaire actuel.

Pour rappel, le site comporte les contraintes techniques suivantes :

- Le bassin du J4 est une zone portuaire, dont les caractéristiques naturelles et d'aménagement n'ont pas été conçues pour une baignade sécurisée des usagers. Il s'agit d'un ouvrage en béton coulé en une seule partie. Les installations doivent ainsi être réalisées sans percements des quais, conformément à l'autorisation d'occupation temporaire travaillée avec la Métropole précisant de ne porter aucune atteinte au génie civil de l'ouvrage.
- La solution technique d'anti-franchissement des sous-quais et les pontons-rampes adaptés n'existe pas à ce jour. Comme précisée par la procédure lancée par la Ville, ces ouvrages devaient être conçus et réalisés sur-mesure, pour garantir la bonne accessibilité du site à tous les publics.

Pour garantir une totale sécurité des Marseillaises et des Marseillais, il est impératif d'apporter une solution technique qui réponde à l'intégralité de ces conditions.

Dans le cadre de la procédure de commande publique, la Ville de Marseille a été destinataire d'une seule offre. Celle-ci a été soumise à l'analyse des services techniques de la Ville, de son assistant à maîtrise d'ouvrage juridique et du bureau spécialisé en ingénierie maritime et portuaire.

Cette analyse approfondie ne permet pas à la Ville de poursuivre la procédure garantissant les conditions de sécurité du site pour les baigneurs.

La sécurité de la baignade étant une exigence absolue, la Ville de Marseille ne peut donc retenir le projet présenté pour la saison balnéaire 2024. De ce fait, la baignade ne pourra malheureusement pas être autorisée dans la zone de la Darse Est.